

**TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA**

**A compter du 1er janvier 2024**

**Tarif estival AVRIL à OCTOBRE - tarif hivernal NOVEMBRE à MARS**

<b>DESIGNATIONS DES PRESTATIONS</b>		<b>2024 TTC</b>
<b>3 - SALLE DU BOURGNEUF - TARIFS MÉNAGE NON COMPRIS</b>		
<b>a) Pour la grande salle</b>		
<b>3-1</b> Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers		<b>GRATUIT</b>
<b>3-2</b> Réception des familles liée à un décès :		70,50
<b>3-3</b> Vin d'honneur :		
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale		70,50
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale		117,50
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale		150,90
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale		198,00
<b>3-4</b> Concours de belote ou assimilé :		
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale		70,50
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale		164,50
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale		151,00
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale		245,00
<b>3-5</b> Grande salle avec cuisine (repas / mariage) :		
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale		114,00
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale		208,00
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale		249,30
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale		343,50
<b>3-6</b> Grande salle sans cuisine (repas froid, ...) :		
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale		82,50
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale		176,50
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale		176,50
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale		270,50
<b>b) Pour la petite salle</b>		
<b>3-7</b> Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers		<b>GRATUIT</b>
<b>3-8</b> Réception des familles liée à un décès:		37,00 €
<b>3-9</b> Petite salle avec cuisine (repas / mariage) :		
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale		57,60 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale		151,60 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale		122,10 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale		216,40 €
<b>c) Divers</b>		
<b>3-10 Arrhes</b> dans la limite du prix de la location		42,00 €
<b>3-11 Caution n°1</b> - restituée 1 semaine après utilisation en l'absence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.		<b>225 € NET DE TVA</b>
<b>3-12 Caution n°2</b> - restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.		<b>prix égal au montant de la location TTC</b>
<b>3-13</b> Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 3-15 ci-après		<b>gratuit</b>
Si le coût calculé est inférieur à 10 €		<b>voir tarif 3-16</b>
Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n°3-15 ci-après		
<b>3-14</b> Tout autre matériel, équipement disparu et/ou inutilisable sera facturé aux utilisateurs au prix de la valeur de remplacement, avec en plus si besoin, le temps de travail nécessaire à la remise en état qui sera facturé l'heure :		<b>25,50 € NET DE TVA</b>
<b>3-15</b> Reprise de nettoyage et/ou rangement si nécessaire : à l'heure		<b>25,50 € NET DE TVA</b>
<b>3-16 - Remboursement vaisselle cassée ou disparue</b>		
- Assiette plate D240		3,24 €
- Tasse		0,96 €
- Couteau de table		1,20 €
- Fourchette de table		0,42 €
- Cuillère de table		0,54 €
- Cuillère à café		0,24 €
- Verre Amélia 16 cl		2,04 €
- Broc à eau = pichet verre		2,52 €
- Saladier		3,12 €
- Plat inox		8,64 €
- Corbeille inox		6,24 €
- Plateau		6,12 €